



REQUETE

07 mai 2016

GROUPE SANTE de COLMAR

Siège social : 14 Cour Sainte Anne 68000 COLMAR

www.groupesantecolmar.net – contact@groupesantecolmar.net

Mise en place des compteurs LINKY sur le territoire du département du Haut-Rhin

Adressée à

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à COLMAR
- Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération de COLMAR, Maire de COLMAR, Président de la SAEM VIALIS
- Monsieur le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, Député du Haut-Rhin
- Messieurs CHRIST, Jean-Louis, REITZER Jean-Luc, SORDI Michel, HILLMEYER Francis, Madame GROSSKOST Arlette députés du Haut-Rhin

Nous sommes informés par plusieurs sources scientifiques que les compteurs électriques LINKY émettent des radiofréquences nocives pour la population. Pour ce motif, nous refusons l'installation de ces appareils électriques qui sont de nature à nuire à l'organisme humain.

Ces compteurs connectés générateurs d'ondes ont été refusés par l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche, la Suisse, la ville de Paris... et, sont en train d'être démontés en partie en Californie, au Canada... suite à des scandales sanitaires et à des procès. Environ 150 communes en France refusent à l'heure actuelle l'installation de ces compteurs. Il est de notre devoir de laisser un monde sain à nos enfants, petits-enfants et aux générations futures

250 000 patients électro-hypersensibles sont officiellement reconnus rien qu'en Suède pour huit millions d'habitants.

Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences qu'émet le LINKY sont officiellement reconnues « potentiellement cancérigènes » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Le WIFI est une interaction entre divers appareils au moyen d'une longueur d'ondes. Le législateur l'a interdit dans les crèches mais autorisé dans les écoles primaires. Le problème du LINKY c'est que jour et nuit, il sera dans toute installation électrique de la maison. Cela représente un vrai brouillard d'ondes

Le compteur LINKY va entraîner cette pollution électromagnétique jusque dans nos lampes de chevet. Et cela n'est pas tolérable comme le précisent également de nombreux scientifiques notamment le professeur Martin PALI. La population sera victime de fatigue, de mini-surdité. De plus en plus personnes deviendront hypersensibles aux ondes (électrosensibles.)

Les rayonnements électromagnétiques qui saturent l'espace ambiant et, dont la densité a augmenté en quelques dizaines d'années dans des proportions considérables, peuvent avoir une influence très néfaste sur le comportement et la santé des êtres vivants et des humains en particulier : **c'est le phénomène de pollution électromagnétique, qui nécessite des études urgentes d'environnement.**

ERDF est la filiale à 100 % d'EDF qui détient le monopole de la distribution d'électricité en France. Pour rendre son compteur Linky « communicant », ERDF modifie le courant électrique de basse fréquence (50 hertz) en y injectant un signal radiofréquence de type CPL (63-74 kilohertz). Les radiofréquences sont alors réémises par tous les appareils électriques, y compris les lampes de chevet, et mesurables jusqu'à 2,50 mètres.

De plus, le maillage de l'opération Linky nécessitera l'implantation de milliers d'antennes-relais supplémentaires à hauteur d'homme.

Manuel HERVOUET, fondateur du collectif des électrosensibles de France explique : « Pour l'électricité, la France a fait le choix du Linky, fonctionnant en CPL (Courant Porteur en Ligne), avec des fréquences comprises entre 10 et 490 KHz qui se superposeront au courant électrique. Comme quasiment aucune installation électrique n'est blindée, tous les fils et appareils électriques rayonneront ce signal à haute fréquence à travers les maisons ou appartements. »

Sophie PELLETIER, porte-parole du collectif PRIARTEM s'indigne : « Le gouvernement veut déployer à grande échelle et pour des montants astronomiques (5 milliards pour le Linky et 1 milliard pour Gazpar) des appareils qui rayonneront en continu dans les logements alors qu'aucune évaluation des risques n'est disponible. »

Cette décision est incompréhensible, d'autant que le compteur LINKY ne présente aucun intérêt pour les consommateurs.

Des compteurs liés à un réseau filaire, obtiendraient le même résultat recherché, c'est-à-dire le relevé à distance et ce, sans nuire à la santé des personnes ainsi qu'à toute cellule vivante.

Pourquoi vouloir se débarrasser de plus de 81 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) en parfait état de marche ? Les compteurs actuels ont une durée de vie d'environ 50 ans, contrairement aux compteurs Linky, etc... qu'il faudra remplacer, à nouveau entre 15 et 20 années.

En tant que citoyens responsables nous disons « Non au compteur LINKY : un non-sens économique, écologique et sanitaire. »*ERDF, 37 milliards de déficit, l'Etat a pris la décision d'injecter 3 milliards d'euros lors de la recapitalisation de l'entreprise d'ici 2017. Cette entreprise va devoir réduire ses investissements et céder 10 milliards d'euros actifs divers etc...Il n'est pas nécessaire de parler du fiasco des EPR.*

Des « opérateurs d'effacement » éteindront à distance nos appareils électriques mais cela n'empêchera pas les factures d'augmenter.

Les ballons d'eau chaude et radiateurs électriques seront manipulés et éteints à distance lors des pointes de consommation. Nos factures augmenteront, comme au Québec où 3,9 millions de compteurs « intelligents » ont déjà été installés. Les opérateurs modifieront le prix facturé, sans que les usagers ne puissent rien contrôler.

A l'heure actuelle, chacun peut communiquer ses consommations aux fournisseurs, par téléphone ou Internet, pour avoir des factures précises et non basées sur des estimations. Enfin, les créations d'emplois mises en avant par ERDF pour fabriquer et installer les compteurs ne sont que provisoires alors, que les milliers d'emplois locaux seront supprimés définitivement, privant les habitants du contact avec l'agent chargé de la relève des consommations.

L'obligation d'un objet connecté faite à un citoyen est anticonstitutionnelle. Dans le cadre de la loi sur la Transition Énergétique le mot LINKY ou obligation de compteur n'apparaît pas, donc le Conseil Constitutionnel n'a ni validé, ni étudié cette hypothèse. Dans tous les cas, ce qui lie les deux parties, c'est-à-dire le client consommateur à la SA EDF/ERDF, ce sont les termes de son contrat de droit commercial, le reste n'est que de l'imposture (voir les reportages explicites – Refus compteurs LINKY internet).

Les distributeurs (généralement ERDF pour l'électricité et GRDF pour le gaz, diverses sociétés pour l'eau : Véolia, Sogedo, etc...) refusent de parler d'attestation d'assurance par rapport aux risques causés par les ondes électromagnétiques. Ces derniers prétendent qu'il n'y a aucun danger, mais alors, pourquoi les assureurs refusent-ils de couvrir ce risque?

Nous demandons des garanties concernant l'ensemble de l'installation afin que tout problème soit couvert par une police de responsabilité civile. Nous voulons également la confirmation par écrit de l'absence de toute toxicité sur l'ensemble des installations équipées d'un compteur LINKY.

Qui sera responsable des dommages éventuels causés par les compteurs LINKY : personnes devenant électrosensibles, incendies, détériorations appareils électriques etc. Le maire ? EDF ? Pourquoi changer les compteurs actuels, qui donnent satisfaction et ne présentent aucun danger pour la santé ?

Nous rappelons que les installations de ce type de compteurs, ne s'appuient sur aucun texte légal ou réglementaire, toute tentative d'entrée dans notre demeure et sans notre accord est passible de poursuites judiciaires.

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité vont augmenter à raison de 1 à 2 euros par mois prélevé(s) sur les factures d'électricité jusqu'à atteindre le coût du compteur LINKY (de 120 à 240 euros). Sans oublier la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui est passé à 27 centimes d'euro par kWh le 1er janvier 2016 et, qui sert aussi à financer ce type de dispositif.

Par ailleurs, la mise en place de ces compteurs va entraîner la suppression de nombreux emplois chez les distributeurs et les fournisseurs d'énergie et d'eau.

Il est à noter que lors de notre action menée à la Foire Eco Bio de Colmar durant la période du 05 au 08 mai 2016, nous n'avons pu refuser les signatures de certaines personnes habitant hors département farouchement opposées à ce projet de mise en place des compteurs LINKY.

Monsieur le maire de COLMAR, Président du Conseil d'administration de la SAEM VIALIS a refusé tout débat public lors de la réunion de quartier au Foyer St Paul à COLMAR le 18 mars 2016 ainsi que durant le Conseil municipal qui a eu lieu le 25 avril 2016.

Les hommes politiques qui détiennent le pouvoir se doivent d'être honnêtes vis-à-vis des citoyens qui les ont élus. Ils ont l'obligation de s'informer pour comprendre le fonctionnement de tout nouveau matériel mis sur le marché afin de défendre l'environnement et surtout l'homme contre tout danger.

Nous vous demandons l'organisation de débats publics et non une conférence ERDF. Nous souhaitons la suspension des installations dans l'attente de la communication d'une expertise publique nationale sur le sujet émanant de l'Agence Nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

EDF ne pourra pas à long terme indemniser toutes les victimes, aucune assurance ne prenant en charge les sinistres engendrés par le compteur LINKY. Les compagnies d'assurance mondiales ne couvrent plus les risques sanitaires liés aux technologies sans-fil (Lloyd's, Swiss Re...).

Vous trouverez en pièces jointes une pétition signée par 5115 opposants à l'installation des compteurs LINKY et 03 annexes. Dans l'attente de réponses à notre requête, nous allons poursuivre notre action de sensibilisation auprès de la population et recueillir de nouvelles signatures des personnes qui refusent le changement de leur compteur électrique.

Etant donné la complexité de ce dossier, il apparaît judicieux de mettre en place un moratoire sur le déploiement du compteur LINKY dans l'attente d'une expertise multidisciplinaire réalisée par une instance indépendante. Celle-ci pourrait répondre entre autre aux interrogations suivantes :

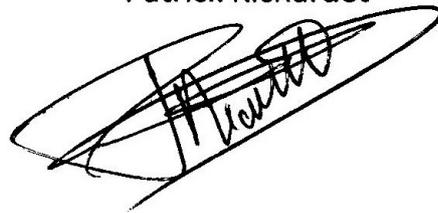
- Responsabilité des communes en cas de sinistre imputable ou indirectement imputable au compteur LINKY.
- Risque d'atteinte à la sécurité publique, biens (incendies – détériorations matériels...)
- Intérêt économique de la mise en place de ces appareils non fiables dans un contexte financier difficile notamment pour EDF (endettement, mauvaise gestion et choix des dirigeants...)
- Santé de la population (personnes électrosensibles, maladie parkinson, maladies du cœur, alzheimer...)

Une société saine doit faire passer le vivant avant l'argent.

La Fondatrice de l'Association
Membre direction collégiale
Ginette DIF



Le secrétaire
Membre Groupe santé
Patrick Richardet



Nicole FLEITH
Membre direction collégiale




Interview de Cyril Charles, Spécialiste de la prévention des incendies d'origine électrique

Compteurs Linky :

Hormis les problèmes éventuels de contrat, de responsabilités et autres, ce compteur semble poser quatre grands problèmes à mes yeux :

1^{er} problème

L'alimentation électrique n'est pas forcément linéaire. Elle est parasitée par les surtensions hautes fréquences induites par les manœuvres réseau, les coups de foudre au sol ou intra nuages, et face à ces phénomènes, les anciens compteurs électromécaniques ont démontré leur robustesse et leur fiabilité.

Les nouveaux compteurs dits 'intelligents' Linky ont une partie électronique et ces parties électroniques seront fatalement bien plus sensibles à ces phénomènes que les systèmes électromécaniques. Et ce d'autant plus pour la part importante de compteurs posés en extérieur, donc exposés à l'humidité et aux variations de températures. Ces facteurs peuvent accélérer le vieillissement de ces parties électroniques, même si elles ont été prévues pour être posées en extérieur. Une surtension ou un vieillissement pourra provoquer un défaut d'isolement dans une carte ou dans des composants et aboutir à une situation d'incendie, ce qui était très rare avec les anciens compteurs. Et cela arrivera fatalement avec le nouveau compteur.

On peut se poser des questions : cf film de Brian Thiersen

Les incendies de compteurs 'intelligents' : Questions brûlantes, réponses choquantes. Ce film indique qu'il y a des problèmes aux Etats-Unis et au Canada avec ces compteurs.

Le second problème

concerne la transmission de données. Il y a de plus en plus de charges non linéaires utilisées dans les installations électriques (lampes à économie d'énergie, ballasts, téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, etc.) qui engendrent des distorsions, et la transmission de données va rajouter à la pollution de l'alimentation électrique.

Cette pollution peut engendrer aussi un vieillissement prématuré de certains récepteurs, et la possibilité d'apparition de points chauds pouvant déclencher un incendie.

Le troisième

concerne la déconnexion à distance. En effet, cette coupure « à l'aveugle » peut intervenir en charge et générer des arcs entre les contacts lors de cette manœuvre. Si un dysfonctionnement du dispositif se produit et génère cette déconnexion, (comme une ouverture incomplète ou trop lente des contacts par exemple,) il y a un risque d'incendie. Je pense qu'un opérateur devrait systématiquement être présent lors d'une manœuvre de coupure à proximité de l'installation. Il se pose aussi le problème des piratages toujours possibles ...

Le quatrième

concerne la vie privée des usagers. Il est possible qu'un des buts non-dits de ces nouveaux compteurs Linky soit de récupérer un maximum des données qui ne se limiteront probablement pas, à terme, aux relevés de consommation.

Le chiffre d'affaires des compagnies d'électricité est relativement figé, et la tendance est à la baisse des consommations. La vente des données pourrait être une véritable manne ! Il est déjà possible de détecter dans une habitation les appareils qui se mettent en route et qui s'éteignent (reconnaissance de la signature électromagnétique). Pourquoi un concessionnaire se priverait-il à terme de récolter et de vendre ces données s'il en a les moyens?

Et le Linky ne serait-il pas la première interface nécessaire?

C'est juste une question. Bien évidemment dans ce cas, la fréquence des transmissions deviendrait alors bien supérieure à ce qui est annoncé et les problèmes seraient multipliés...Je ne parle même pas de la transmission des informations par les ondes GSM.

Le film de Brian Thiersen « Les incendies de compteurs 'intelligents' »

<https://takebackyourpower.net/smart-meter-fires-2016-video>

Par ailleurs, la mobilisation à destination du gouvernement s'élargit et se prolonge, avec l'envoi de la lettre recommandée à Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, qui supervise tous les préfets, afin qu'ils cessent d'intimider les communes dont le conseil municipal a délibéré pour refuser le Linky :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-envoyer-a-hollande-royal-valls-cosse-cazeneuve-abrogation-linky-2-pages-par-feuille.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/lettre-a-erdf-arret-deploiement-linky-2-pages-par-feuille.pdf>

Comment refuser le compteur LINKY

<http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble.html>

Des milliers de personnes ont déjà écrit aux agences régionales d'ERDF pour refuser le Linky à titre individuel. Mais ERDF passe outre et installe quand même le Linky ! Il faut dès à présent orienter tous nos efforts sur les décideurs nationaux pour qu'ils renoncent au Linky sur l'ensemble du territoire français.

Voir le site des ondes EM au regard de la santé humaine et les dangers encourus par la population - normes appliquées.)

<https://www.youtube.com/watch?v=VI9T4KjS15s>

Comprendre le courant porteur en ligne (CPL) –

<https://www.youtube.com/watch?v=Y6eBnJvgDbM#t=1210>